

Financement du R.A.S.E.D (Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficultés). Convention avec la Municipalité de Bletterans.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des enfants scolarisés à l'école de Domblans font partie depuis le 1^{er} septembre 2017 de la sphère d'intervention du service du R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) situé sur la Commune de Bletterans.

La Commune de Bletterans s'acquitte de la totalité des dépenses, il convient par conséquent d'établir une convention de répartition du financement du service du RASED entre la Commune de Domblans et la Commune de Bletterans. Cette participation financière est calculée en fonction du nombre d'enfants scolarisés à chaque rentrée scolaire (données officielles de l'Education Nationale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer cette convention
- accepte de régler à la Commune de Bletterans les sommes dont la Commune de Domblans est redevable

Commission Sécurité du 26/04/2018 au SDIS. Affaire Carrefour Contact (avis favorable).

M. le Maire indique que la commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP a émis un avis favorable à la continuité de l'exploitation du magasin Carrefour Contact. En 2017, à la suite d'une visite de sécurité la commission avait émis un avis défavorable en raison de l'absence d'isolement du magasin avec le bureau de tabac-presse. Un mur anti-feu a donc été réalisé entre le carrefour et les tiers.

Compte-rendu de la réunion sur la commune nouvelle du 28 avril 2018 à la Salle polyvalente de Bréry.

M. le Maire rend compte de la réunion sur la commune nouvelle à laquelle participaient 2 élus de 2 communes nouvelles : Valsonnette et Valsain. Les témoignages étaient intéressants et constructifs. Il en ressort que la population a été impliquée dans le choix de fusion des communes nouvelles.

L'échéance de constituer une commune nouvelle pour la fin 2018 impose un calendrier :

- Délibération des conseils municipaux 1^{ère} quinzaine de décembre 2018
- Réunion publique 1^{ère} quinzaine de novembre / 2^{ème} quinzaine d'octobre
- 2 réunions de chaque commission (4 commissions) d'ici mi-octobre : 1^{ère} vers le 5 juillet et 2^{ème} d'ici fin septembre
- Réunion du groupe de pilotage 6 fois : juin (1), septembre (2), octobre (2), novembre (1)

Les commissions suivantes ont été créées, et M. le Maire demande aux conseillers de choisir celle qui les intéresse et à laquelle des habitants peuvent faire partie :

- **Commission finance / budget** (état des lieux des communes / perspectives du budget / simulation financière). Faire une simulation sur les impacts financiers : ce qui peut être mutualisé, les économies d'échelle, la baisse des dotations si pas de commune nouvelle, les avantages en termes de dotations, ...)
- Partager les résultats en réunion publique

M. le Maire – Mme Chrystel MEULLE

- **Commission sur la gouvernance dont l'élaboration de la Charte**
 - Articulation de compétences avec la CC, des précisions sur la gouvernance et le fonctionnement à venir, ...
 - Mobilisation possible d'habitants pour participer à cette commission
 - Partager les résultats en réunion publique

M. Emmanuel RIZZI – M. Jean NOZIERE - Mme Chantal MARTELIN

- **Commission services et projets**
 - Transparence sur les projets des différentes communes et les projets communs
 - Possibilité d'associer des habitants à la réflexion
 - Mobilisation possible d'habitants pour participer à cette commission
 - Partager les résultats en réunion publique

M. Gilles CAMPY – M. Rémi COURTOUT - M. Jean NOZIERE – M. René DUTRUEL – M. Jacques GRILLOT – M. Jacques HEDIN - Mme Chantal MARTELIN

- **Commission communication**
 - Information à la population : flyers dans les boîtes aux lettres, communiqué de presse, réunion publique (Recenser les services aux habitants et en débattre en réunion publique), ...
 - Informations partagées entre les membres des conseils et des commissions : réunions, documents produits partagés, ...
 - Mobilisation d'habitants possible pour participer à cette commission

Mme Sophie GUILLAUME-BELLE – M. Christophe CHEVASSU – Mme Sandrine GAUCHET

M. RIZZI estime que le délai lui paraît assez restreint pour une commune nouvelle en 2019 et qu'il aurait été judicieux d'avoir le témoignage d'élus de communes nouvelles où il y a des difficultés.

Construction de la Nouvelle Gendarmerie. Point sur les fouilles archéologiques réalisées les 02-03-04/05/2018.

M. le Maire indique que les fouilles archéologiques ont été réalisées partiellement car la parcelle 136 est actuellement exploitée par M. Petitjean et plantée en colza dont la récolte ne se fera qu'aux alentours du 15 juillet. Dès que la récolte sera faite il faudra avertir la DRAC qui viendra sonder ce terrain. Pour l'instant, il convient d'attendre le rapport définitif des fouilles.

Inauguration Halte-Garderie Cantine le 12/05/2018. Compte-rendu.

M. le Maire rend compte de l'inauguration de la Halte-Garderie Cantine René-Jean GUILLAUME. Il y avait environ une centaine de personnes et la famille était très contente du déroulement de la cérémonie et du discours très approprié à la personnalité de M. GUILLAUME. Toutefois, M. le Maire tient à exprimer son mécontentement quant à la faible participation des membres du Conseil Municipal pour aider à préparer (3 personnes) et débarrasser la salle (3 personnes). Il remercie M. COURTOUT d'avoir commandé les quiches, pizzas et pains divers.

Association Foncière de Domblans, élection d'un nouveau Président, suite au décès de D. CHALANDARD.

Suite au décès de M. CHALANDARD, et à l'élection de M. Jean-Marie BUCHIN en tant que nouveau membre du bureau de l'AFR désigné par le Conseil Municipal, M. BERTHET, vice-président de l'AFR, a convoqué le bureau en date du 14/05/2018, afin de procéder à l'élection d'un nouveau président. M. Bernard FRACHON a été élu Président.

Compte-rendu A.G. ADMR de Lons du 15/05/2018 à Montmorot.

M. le Maire indique qu'il a assisté à l'Assemblée Générale de l'ADMR. Il était le seul Maire présent. Le rapport financier fait état d'un compte de résultat déficitaire. L'ADMR de Lons-le-Saunier recherche de nouveaux bénévoles pour compléter son équipe et devenir acteur de proximité.

L'ADMR de Lons-le-Saunier proposent différents services : ménage et repassage, garde d'enfants, aide à la personne, garde de jour et de nuit, livraison et téléassistance. Le Maire a tenu à remercier les bénévoles.

Il demandera à l'ADMR de lui communiquer le nom des personnes de Domblans qui font appel à leurs services afin de les rencontrer et demande si des membres du Conseil ou éventuellement des habitants de Domblans sont intéressés pour être bénévoles au sein de cette association. Mme Martelin répond qu'elle a déjà participé à

une A.G. et qu'après s'être renseignée, il ressort que ce bénévolat demande beaucoup de disponibilités pour une personnes qui exerce une activité professionnelle.

Compte-rendu de la Commission Personnel CCBHS du 15/05/2018 à Bletterans. (voir CR sur internet de la CCBHS)

M. le Maire rend compte de la commission personnel. Les points inscrits à l'ordre du jour étaient :

- la mise en place du Comité Technique composé de 2 collèges : 50 % d'élus communautaires (dont le Maire de Domblans en fait partie) et 50 % de personnel (présentés par une organisation syndicale). Des élections professionnelles auront lieu le 6 décembre prochain.

- le tableau des effectifs suite aux départs d'agent et mutation, réussites aux concours et promotions internes, contrats aidés

- formation ressources humaines : suite à la fusion, la Com.com a intégré le groupe de travail des collectivités employeurs, cela permet de bénéficier de formation qui ne sont pas proposées par le CNFPT. Ces formations sont mutualisées entre les plus grosses collectivités du Jura. Le Conseil Départemental propose de participer à une formation « gestion des dossiers de retraites » dont le coût estimé de 600 € pour 2 jours. 2 agents participeront à cette formation.

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 17/05/2018 à Sellières.

M. le Maire rend compte du Conseil Communautaire :

- le Conseil communautaire a émis un avis favorable pour mutualiser la fonction du RGPD avec le SIDEC (règlement général sur la protection des données)

- Décisions modificatives suite à plusieurs extinctions de créances et admissions en non-valeur. Les créances correspondent à des loyers (boucherie et bâtiment ODO) et de facturation de services.

- Indemnités dues au comptable public, Mme TREFFOT Patricia

- Mise en place du Comité Technique dès lors que la collectivité emploie au moins 50 agents

- Modification du tableau des effectifs

- Convention de formation, avec le Conseil Départemental du Jura

- Voirie : réfection du pont de Toulouse le Château-Sellières et du pont Toulouse-Mantry

- Tourisme : règlement de l'espace de loisirs Bresse Haute Seille à Desnes. L'inauguration est fixée au 31 mai à 17 h, et l'ouverture au public au 2 juin 2018.

- Avenant à la convention sur l'office de Tourisme : reliquat de subvention exceptionnelle versé à l'O.T. en 2015 en compensation de l'absence d'Aurélié PASSERAT par la CC des Coteaux de la Haute Seille.

Futures Maisons pour les séniors, réponses de propriétaires éventuellement vendeurs. Proposition de prix d'achat le m² ? Voir avec l'exploitant (Mr PETITJEAN) les baux de location.

M. le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil les courriers adressés par la Commune aux 3 propriétaires des terrains sis « En Villan » leur demandant s'ils seraient vendeurs de leurs parcelles pour le projet de construction de résidence Seniors.

Les 3 propriétaires sont :

- M. Louis BERTHET : parcelle ZL 134 de 1680 m² : a donné un accord de principe

- M. Claude BERTHET : parcelle ZL 133 de 6580 m² : a donné un accord de principe

- Mme Christiane PRENAS : parcelle ZL 135 de 4880 m² : a répondu qu'elle serait d'accord mais doit demander avis à ses sœurs

Le prix d'achat proposé aux acheteurs serait de 5 € le m².

M. le Maire indique que ces projets sont bien subventionnés et propose de voir ce type d'infrastructures existant sur la Commune de Mont-Sous-Vaudrey.

Point sur l'avancement des travaux du ruisseau de BLANDANS.

M. RIZZI indique que les services de la DDT ne donne pas l'autorisation de mise en eau sans l'aval de M. VIGNON qui devrait venir sur le site courant de la semaine prochaine assisté du cabinet Reilé pour vérifier la conformité des travaux. Si tout est conforme une pêche électrique pourrait avoir lieu le 7 juin.

Vente aux enchères d'un lot de bois de chauffage (frênes morts) dans la parcelle N°27 (parcelle Vernier).

M. RIZZI propose de mettre à la vente dans la parcelle 27 un lot de frênes sur pieds. Les offres de prix au stère devront être déposées en Mairie sous plis cachetés et l'ouverture des enveloppes se fera le samedi 23 juin. Le lot sera à réaliser et à enstérer sur coupe ; la facture sera réalisée par l'agent ONF après mesure des piles de bois.

Des affiches seront apposées aux panneaux d'affichage habituels et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Régularisation de l'utilisation agricole des terrains appartenant à la commune (impossibilité de faire une vente d'herbe).

Monsieur RIZZI explique qu'il convient d'établir des conventions d'occupation précaire pour des parcelles situées en zones 2AU ou Ns ou 1AU du PLU (c'est-à-dire en zone non agricole où la Commune peut envisager de changer ou de faire changer la destination agricole desdits biens dans un avenir proche) ou des baux à ferme (parcelles situées en zone N du PLU) pour des terrains communaux qui sont exploités.

Les parcelles concernées sont :

- ZD 62 d'une superficie de 0,728 ha sise Champs des Contours exploitée par le GAEC du Bois de la Charme
- ZD 63 d'une superficie de 0,692 ha sise Champs des Contours exploitée par le GAEC du Bois de la Charme
- ZH 47 d'une superficie de 0,346 ha sise La Cote exploitée par M. Emmanuel RIZZI
- ZL 291 d'une superficie de 0,8423 ha sise Champ de Bry exploitée par M. Mickaël KELLER
- ZH 15 d'une superficie de 0,5040 ha sise Sous La Cote exploitée par M. Florent MAUGUIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, M. RIZZI ne prend pas part au vote et quitte la salle :

- approuve l'établissement d'une convention d'occupation précaire pour les parcelles cadastrées ZD 62, ZD 63, ZH 47 et ZL 291
- approuve l'établissement d'un bail à ferme pour la parcelle cadastrée ZH 47
- donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des dits documents

Extinction de créance suite à ordonnance du Tribunal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'une procédure de surendettement, le Tribunal d'Instance de Lons-le-Saunier ordonne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles d'un débiteur domicilié à DOMBLANS.

Cette extinction de créance d'un montant de 623,96 € correspond à une dette d'eau et d'assainissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'extinction de cette créance.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'extinction de créance d'un montant de 623,96 € (budget eau-assainissement) qui se fera par l'émission d'un mandat de ce même montant au nom de la Trésorerie de Bletterans à l'article 6542.

Poste de relevage chemin de Rochette, remplacement d'une pompe H.S., suite à un défaut d'entretien. Intervenant SUEZ (devis)

M. le Maire fait état d'un manque d'entretien par les agents techniques du poste de relevage situé chemin de Rochette.

Le poste était plein du fait qu'il n'est jamais nettoyé et par conséquent une pompe a lâché. Il a fallu procéder d'urgence à son remplacement. M. le Maire insiste sur le fait que chaque vendredi tous les postes de relevage doivent impérativement être nettoyés pour éviter ce style de problème..

Commission entretien immobilier, point sur les travaux inscrits au budget 2018.

M. CHEVASSU fait le point sur les travaux en cours :

- rendez-vous fixé avec M. BOISSON pour le changement des vélux à l'école
- commande passée à M. HACH pour l'installation de néons à l'atelier communal
- demande de devis pour des stores à l'atelier communal

Compte-rendu COPIL Périscolaire CCBHS du 23/05/2018 à ARLAY.

M. CAMPY indique que pour l'instant c'est le statu quo quant à la prise de compétence du périscolaire par la CCBHS. Certains SIVOS et RPI ne sont pas d'accord.

Mise en place des tablettes informatique à l'Ecole.

M. CAMPY indique que les tablettes sont enfin opérationnelles. Après 2 mois de tractations avec MANUTAN la prise défectueuse du chargeur a enfin été remplacée.

Contrôle de l'air à l'Ecole. Situation au 29/05/2018.

M. CAMPY indique qu'un premier contrôle de l'air a été effectué à l'école par le bureau VERITAS. Un second contrôle sera réalisé dans l'hiver. En attente des résultats.

Remplacement coffret d'arrêt d'urgence Salle des Fêtes (chaufferie), suite vandalisme (entreprise MTJ).

M. CAMPY informe le conseil du fait qu'à l'occasion d'une location les locataires de la salle des fêtes n'avaient plus de chauffage et ont appelé M. CAMPY qui s'est rendu sur place. Il a constaté que les disjoncteurs avaient été vandalisés. L'entreprise MTJ a procédé au remplacement en urgence.

Demande de remplacement ordinateur portable de la Directrice de l'Ecole ? Décision (non budgété).

M. CAMPY porte à la connaissance du Conseil un courrier de la directrice de l'école de Domblans sollicitant un nouvel ordinateur de direction compte tenu que son ordinateur actuel connaît des dysfonctionnements, notamment celui de ne plus fonctionner hors branchement électrique permanent. Elle précise que ce nouvel ordinateur serait utilisé par les élèves en appoint en fond de classe.

M. RIZZI indique que la batterie est fichue et qu'il convient de la remplacer.

M. NOZIERE propose de relancer les cours informatiques du fait que les tablettes sont opérationnelles car beaucoup de personnes seraient intéressées.

Compte-rendu de la réunion avec l'association AIR du 25/04/2018.

M. COURTOUT rend compte de la réunion avec l'association AIR qui informait la Commune que Mme Florine MAITRE partait en congés maternité et serait remplacée par Mme Fabienne SULPICE. Mostafa donne toujours satisfaction et son contrat est renouvelé pour 6 mois.

Travaux routiers CCBHS retenus pour 2018.

M. COURTOUT indique que l'ensemble des demandes faites par les communes pour des travaux routiers s'élevaient à 2 465.390,93 € TTC. Or le budget voté pour l'année 2018 est de 800.000 € TTC. Les travaux retenus pour la Commune de DOMBLANS sont :

- Chemin du Prélôt et de la Passerelle en enrobé pour un montant de 23.071,21 € HT
- Voies diverses en point à temps pour un montant de 2.940,00 € HT

Il ajoute que la Commune prendra à sa charge les travaux du chemin jusqu'à la propriété de M. J. NOZIERE pour un montant d'environ 7.000 € HT.

Point sur les radars pédagogiques (devis SOCOTEC).

M. COURTOUT annonce que les 2 radars pédagogiques ont été mis en place par les agents techniques et l'entreprise HACH. Le bureau de contrôle SOCOTEC est chargé du Consuel et après il conviendra de contracter le fournisseur d'électricité TOTAL.

QUESTIONS DIVERSES : (tous intervenants)

M. le Maire indique que la passerelle quittera l'usine le 11 juin pour venir directement à Domblans pour sa mise en place. L'entreprise JURALEVE interviendra pour la mise en place.

M. COURTOUT demande aux membres du Conseil de donner leur avis sur les panneaux de l'arboretum commandés par la COMEP avant la fabrication de ceux-ci.

M. le Maire fait part à l'assemblée du problème des chats errants. Il a déjà reçu des personnes en Mairie et été destinataire de lettre commandée. Il a alerté la SPA par mail qui a répondu que pour le moment elle ne pouvait plus signer de convention. Il faudrait que la Commune trouve des vétérinaires partenaires qui seraient d'accord pour pratiquer les actes au tarif associatif proposé par la SPA. Ensuite une convention serait signée avec la Mairie avec le versement d'une subvention d'un montant de 40 € par chat, qu'il faudrait trouver des référents pour les trappages. La SPA met la Commune sur une liste d'attente et qu'elle reprendra contact avec la Commune quand cela sera possible ou l'année prochaine. M. le Maire exprime son mécontentement quant à la réponse de la SPA.

Mme GAUCHET fait état d'une demande d'administrés de Domblans qui souhaiteraient reprendre la manifestation « Duathlon » sur la Commune. M. le Maire répond que cette manifestation organisée auparavant sous l'égide de l'USCS impose des contraintes de sécurité et administratives très lourdes. M. CAMPY invite les demandeurs à se renseigner auprès de l'UFOLEP du Jura (fédération multi sports) et de demander des conseils à l'USCS.

M. le Maire fixe les dates des prochaines réunions de Conseil Municipal :

- mardi 26 juin 2018 à 19 heures
- mardi 31 juillet 2018 à 19 heures
- mardi 28 août 2018 à 19 heures

La séance est levée à 22 heures.